

EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Alors, je dépose l'extrait, M. le Président, d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 193 pétitionnaires. Désignation : Citoyennes et citoyens du Québec.

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE nous exprimons notre opposition à une hausse injustifiée des droits d'assurance à l'égard de la collectivité motocycliste. Notre position est qu'il ne doit pas y avoir un dollar d'augmentation sans justification [sans qu'il n'y ait] été fait;

ATTENDU QUE le redressement envisagé ne tient pas compte des analyses effectuées par la table de concertation et du groupe de travail sur le motocyclisme au Québec établis par le ministère des Transports - en 1999, 2000 et 2004 - ni des recommandations qui en ont résulté;

ATTENDU QU'un tel régime doit conserver son objectif sociétal en répartissant les coûts également sur l'ensemble des véhicules;

ATTENDU QU'en fonction des communications récentes des autorités nous demeurons sous l'impression que les échanges des 18 derniers mois ont été ignorés, bien que des points très évidents nous avaient été indiqués comme acquis par des personnes dans l'entourage du ministre des Transports, laissant même miroiter une politique québécoise sur le motocyclisme;

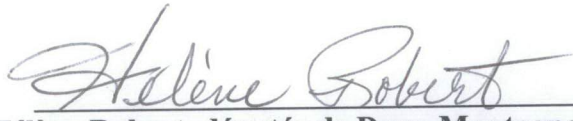
ATTENDU QUE la tarification injustifiée [de] la SAAQ envisage pour les motocyclettes... [envisagée pour les motocyclettes] serait donc interprétée comme sa volonté de diminuer intentionnellement le nombre de motocyclettes au Québec afin [d'en] réduire ses coûts. Une telle mesure serait considérée sur-le-champ, par la population motocycliste, comme un geste prémédité de discrimination. En outre, nous tiendrions les élus comme responsables de tout geste de la SAAQ puisque ce sont eux qui lui ont attribué ses pouvoirs.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

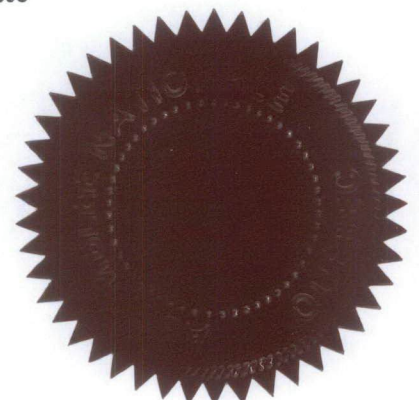
Nous appuyons le Comité d'action politique motocycliste – CAPM - qui réitère en notre nom son opposition à une hausse injustifiée et demandons au gouvernement de faire marche arrière quant [à ses intentions].

Nous demandons donc à notre députée de déposer cette pétition à l'Assemblée nationale du Québec afin qu'elle donne suite à notre requête visant à ne pas permettre une augmentation injustifiée aux motocyclistes.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Hélène Robert, députée de Deux-Montagnes

11-04-06
Date



Objet : Opposition à une hausse injustifiée des droits d'assurance pour les motocyclistes

En tant que citoyen, **nous exprimons notre opposition** à une hausse injustifiée des droits d'assurance à l'égard de la collectivité motocycliste. Notre position est qu'il ne doit pas y avoir un dollar d'augmentation sans justification, ce qui n'a pas été fait.

Cette opposition est essentiellement basée sur le fait que le « redressement » (i.e. ces augmentations) envisagé ne tient pas compte des analyses effectuées par la table de concertation et groupe de travail sur le motocyclisme au Québec établis par le ministère des Transports (en 1999, 2000 et 2004), ni des recommandations qui en ont résulté.

Un tel régime doit conserver son objectif sociétal en répartissant les coûts également sur l'ensemble des véhicules. À cet égard, nous demandons à ce que les motocyclettes se fondent dans l'ensemble des véhicules de promenade en respectant les divers paramètres présentés aux audiences publiques du 2 juin 2004 sur le projet de loi 55 et réitéré au groupe de travail d'octobre de la même année. En fonction des communications récentes des autorités, nous demeurons sous l'impression que les échanges des 18 derniers mois ont été ignorés, bien que des points très évidents nous aient été indiqués comme acquis par des personnes dans l'entourage du Ministre des Transports, laissant même miroiter une politique québécoise sur le motocyclisme.

La tarification injustifiée que la SAAQ envisage pour les motocyclettes, serait donc interprétée comme sa volonté de diminuer intentionnellement le nombre de motocyclettes au Québec afin de réduire ses coûts. Une telle mesure serait considérée sur le champ, par la population motocycliste, comme un geste prémédité de discrimination. En outre, nous tiendrions les élus comme responsables de tout geste de la SAAQ puisque ce sont eux qui lui ont attribué ses pouvoirs.

Nous appuyons donc le Comité d'action politique motocycliste (CAPM) qui réitère en notre nom son opposition à une hausse injustifiée et demandons au gouvernement de faire marche arrière quant à ses intentions. Nous demandons donc à notre député de déposer cette pétition à l'Assemblée Nationale **afin qu'elle donne suite à notre requête visant à ne pas permettre une augmentation injustifiée aux motocyclistes.**

NOUS APPUYONS LA PRISE DE POSITION ÉNONCÉE CI-HAUT :

Nom (en lettres moulées)	Signature	Adresse
L. BRISEBOIS	<i>L. Brisebois</i>	118 BELLERIVE, ST-EUSTACHE, QC
M-C DELBAEN	<i>M-C Delbaen</i>	628 CR. BERNARD, ST-JOSEPH-DU-LAC, QC
CRISTINA CASCITELLI	<i>Cristina Cascatelli</i>	101-34 ^e AVENUE, STE-MARTHE-SUR-LE-LAC
MICHEL DILALIO	<i>Michel Dilalio</i>	394 DE L'ANCIEN ST-EUSTACHE
<i>Phonke Lareau</i>	<i>Phonke Lareau</i>	504 DANCOIS ST-ANNE-DES-PLAINS
JACQUES THÉRIEN	<i>Jacques Thérien</i>	" " "
Michel Lepage	<i>Michel Lepage</i>	118 RTE DU CANTON BROWNSBURG-CHATHAM
Sylvain Bobeur	<i>Sylvain Bobeur</i>	730 RIVE LEVESQUE ST-EUSTACHE
YVAN FORTIER	<i>Yvan Fortier</i>	91 THÉRIEN STE-ANNE-DES-PLAINS
SYLVAIN CORBIER	<i>Sylvain Corbier</i>	429 HÉBERT, ST-EUSTACHE, QC
Pierre Corbeil	<i>Pierre Corbeil</i>	41 32 ^e AVE. STE-MARTHE QC
FRANÇOIS BEAUDOIN	<i>François Beaudoin</i>	68 CR. AGATHE ST-JOSEPH DU LAC QC
RENE LEGAUT	<i>Rene Legaut</i>	426 19 ^e AVENUE, DEUX-MONTAGNES, QUÉBEC
EMIL GABER	<i>Emil Gaber</i>	5131 BOUL. LALANDE PIERREFONDS, QC
JERRY KANGANI	<i>Jerry Kangani</i>	4100 FRENETTE LAVAL QC
CARL LAROUCHE	<i>Carl Larouche</i>	3030 DE GRANBY MONTREAL, QC
LUC OUPLET	<i>Luc Ouplet</i>	1440 CROCORN BLAINVILLE

(17)

